

STATUTS CONSTITUTIFS

DU 1ER JUILLET 2025

Société à responsabilité limitée et à associé unique – SARL 3MJ au capital de mille cinq cent euros (1500€) entièrement libéré. SIREN en cours d'immatriculation au RCS de Nanterre. Le siège social se situe au 30, avenue du Bas Meudon 92130 Issy-les-Moulineaux

Le soussigné, Monsieur JABOU Mohamed, né le 2 octobre 1974 à Zarzis (Tunisie), de nationalité Tunisienne, marié, demeurant 31, allée Sainte Lucie 92130 Issy-les-Moulineaux a établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée et à associé unique.

Article 1er : Forme

La société est à responsabilité limitée et à associé unique. Elle est régie par les lois en vigueur, notamment les articles L.223-1, modifié par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 dite de « modernisation de l'économie » et D.223-2 et le décret n°2008-1419 du 19 décembre 2008 relatif aux statuts types de société à responsabilité limitée et à associé unique, personne physique, assumant personnellement la gérance.

Article 2 : Objet

La société a pour objet en France l'exploitation d'un RESTAURANT DE TYPE TRADITIONNEL ET VENTES A EMPORTER, ainsi que l'exploitation de brevets et licences.

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

7 J

Article 3 : Dénomination

Sa dénomination sociale est **3MJ**

Dans tous les actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots : « société à responsabilité limitée à associé unique » ou des initiales : « SARL » ou des mots « entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée » ou des initiales : « EURL » et de l'énonciation du capital social

Le nom de l'enseigne **O' SAINT-GERMAIN** est sa dénomination commerciale.

Article 4 : Siège social

Le siège social est fixé au 30, avenue du Bas Meudon 92130 Issy-les-Moulineaux. Il peut être transféré par décision de l'associé unique, à tout moment, par la convocation d'une assemblée générale.

Article 5 : Durée

La société a une durée de quatre vingt dix sept années (97 ans) sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6 : Apports en numéraires

Monsieur JABOU Mohamed apporte et verse à la société la somme de mille cinq cent euros (1500€), entièrement libérée

Article 7 : Capital social et parts sociales

Le capital est fixé à la somme de mille cinq cent euros, il est divisé en cent cinquante parts sociales d'une valeur unitaire de dix euros (10€) non numérotées.

Article 8 : Gérance

La gérance est confiée à l'associé unique, Monsieur JABOU Mohamed, à compter de l'enregistrement au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre.

175

Article 9 : Décisions de l'associé

L'associé unique exerce tous les pouvoirs et prérogatives. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

Article 10 : Exercice social

Chaque exercice social a une durée de douze mois et commence le 1^{er} août pour finir le 31 juillet de chaque année.

Le premier exercice social débutera à la date des présentes et se terminera le 31 juillet 2026.

Article 11 : Comptes sociaux

L'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique gérant ou par délégation confiés à un tiers.

Article 12 : Actes accomplis pour le compte de la société en formation

L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation a été annexé aux statuts. La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

Article 13 : Frais et formalités de publicité

Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la société. Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Fait à Issy-les-Moulineaux,

le mardi 1^{er} juillet 2025, en trois exemplaires